



Le CONSEIL MUNICIPAL
se réunira en séance publique
le 11 décembre 2025 à 19h00
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2025.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Exposé du maire.

Direction générale :

- 3.a. Installation d'un nouveau conseiller municipal.
- 3.b. Election d'une nouvelle adjointe au maire.
- 3.c. Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales et autres instances.

Ressources humaines :

4. Modification du tableau des effectifs.
5. Indemnité de maniement des fonds pour les régies municipales.
6. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel pour la période 2026-2029.

Affaires générales :

7. Présentation du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région Parisienne.

Direction Education et Loisirs :

8. Fusion des écoles maternelles Jacques Prévert 1 et Jacques Prévert 2.
9. Subvention au collège Dunois pour une classe de neige.

Centre social :

10. Convention relative au dispositif expérimental d'accueil des élèves exclus.

Direction du développement urbain :

11. Délibération modifiant la délibération n°2025-32 du 10 avril 2025 relative à l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour des travaux d'amélioration énergétique dans les logements achevés avant 1989.
12. Modification de la délibération relative à l'acquisition de la parcelle AC 0113 pour la réalisation de la sente des orchidées.
13. Modification de la délibération relative au programme des équipements publics (PEP) de la ZAC de la charmeraie.

Direction des finances :

18. Autorisation donnée au maire de signer la convention constitutive de groupement pour la mise à disposition de personnel pour divers services de grand paris sud est avenir et de la commune de Boissy-Saint-Léger.
19. Autorisation donnée au maire de signer le marché relatif au groupement de commande de prestations de services d'assurance de la commune de Boissy-Saint-Léger et son CCAS.
20. Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour la crèche collective et multi-accueil de la commune de Boissy-Saint-Léger.
21. Avenant n°1 relative à la convention de mise à disposition de moyens par la ville pour le CCAS de Boissy-Saint-Léger.

Direction des services techniques :

22. Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux place de l'église et la sente des pressoirs.

QUESTIONS ORALES

